

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2015

13/2 – PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a exercé la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour attribuer les marchés suivants :

<u>MARCHES DE FOURNITURES</u>					
MARCHES < 15 000 € HT					
Objet	Lot	Date du marché	Attributaires	Montant HT	Montant TTC
Acquisition de fleurs annuelles	Unique	21/02/2015	Les Serres du Carembault	8 808,12 €	9 688,93 €
Confection, livraison, présentation à l'assiette des repas en liaison chaude pour le banquet des aînés	Unique	06/03/2015	Casino restauration	11,00 €	12,10 €

<u>MARCHES DE SERVICES</u>					
MARCHES < 15 000 € HT					
Objet	Lot	Date du marché	Attributaires	Montant HT	Montant TTC
Confection de repas en liaison froide pour le multi accueil halte-garderie Camille Guérin	Unique	29/01/2015	CROC LA VIE	Maximum annuel : 20 000 €	Maximum annuel : 21 100 €
Avenant n°1 au contrat de mandat sur les espaces publics de la SEM Ville Renouvelée	-	02/02/2015	SEM Ville Renouvelée	12 180 €	14 616 €
MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT					
Objet	Lot	Date du marché	Attributaires	Montant HT	Montant TTC
Evaluation du PRU du Nouveau Mons	Unique	31/01/2015	CRESGE – Appel d'Ere ! – MAES et associés	49 455 €	59 346 €
Maîtrise d'œuvre pour la construction de blocs sanitaires PMR et mise en accessibilité de l'école La Paix	Unique	12/02/2015	Agence Mauboussin Dumez Architectes	23 460 €	28 152 €
Programme de taille 2015	Unique	18/02/2015	Perillon élagage SAS	58 907 €	70 688,40 €

Pas de vote.